



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingtième session

# 180 EX/1

PARIS, le 9 octobre 2008  
Original anglais/français

## ORDRE DU JOUR (annoté)

| Point                         | Titre   | Référence   | Document  |
|-------------------------------|---|---|---|
| 1                             | <b>ORDRE DU JOUR, CALENDRIER<br/>DES TRAVAUX ET RAPPORT DU BUREAU</b>   | Article 5 du Règlement<br>intérieur du Conseil<br>exécutif  | 180 EX/1<br>180 EX/2<br>180 EX/INF.1<br>180 EX/INF.4  |
| 2                             | <b>APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX<br/>DE LA 179<sup>e</sup> SESSION</b>   | Article 23, paragraphe 3,<br>du Règlement intérieur du<br>Conseil exécutif  | 179 EX/SR.1-10 Rev.   |
| 3                             | Rapport du Directeur général sur l'application<br>de l'article 59 du Règlement intérieur du<br>Conseil exécutif<br><br>Le Directeur général informe les membres du Conseil<br>exécutif des décisions prises depuis la 179 <sup>e</sup> session<br>concernant les nominations ou prolongations<br>d'engagement à des postes de classe D-1 ou de rang<br>supérieur. Le Conseil exécutif en prend note.  | Article 59 du Règlement<br>intérieur du Conseil<br>exécutif   | 180 EX/PRIV.2<br>180 EX/PRIV.4  |
| <b>EXÉCUTION DU PROGRAMME</b> |   |   |   |
| 4                             | Rapport du Directeur général sur l'exécution du<br>programme adopté par la Conférence générale<br><br>Le Directeur général rend compte aux membres du Conseil<br>exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du<br>programme adopté par la Conférence générale.<br><br>Le document 180 EX/4 Partie I contient un compte rendu<br>stratégique des principaux résultats obtenus pendant les six<br>premiers mois de l'exercice biennal 2008-2009, par grand<br>programme. Des informations détaillées concernant les<br>résultats obtenus au niveau des axes d'action sont<br>disponibles en ligne.<br><br>La nature de ce rapport n'implique pas a priori de prendre<br>de décision.<br><br>Le document 180 EX/4 Partie I Add. traite de la participation<br>de l'UNESCO aux efforts de coopération des Nations Unies<br>en matière d'activités opérationnelles, notamment l'Examen<br>triennal complet des activités opérationnelles de<br>développement du système des Nations Unies, la mise à<br>jour des accords de partenariat avec d'autres institutions du<br>système des Nations Unies, ainsi que l'action menée dans<br>le cadre du plan de simplification et d'harmonisation du<br>système. | Paragraphe 3 (b) de<br>l'article VI de l'Acte<br>constitutif<br>145 EX/Déc., 5.1 (I)<br>157 EX/Déc., 3.1 (I)<br>159 EX/Déc., 3.1.1 (I)<br>160 EX/Déc., 3.1.1 (I)<br>161 EX/Déc., 3.1.1 (I)<br>162 EX/Déc., 3.1.3<br>166 EX/Déc., 3.1.1 (II)<br>169 EX/Déc., 4.1<br>169 EX/Déc., 6.6<br>172 EX/Déc., 21<br>175 EX/Déc., 4 (II)<br>175 EX/Déc., 23<br>176 EX/5 (V)<br>176 EX/Déc., 29<br>177 EX/Déc., 25 (I, II)<br>34 C/Rés., 3, 21, 35, 39,<br>48, 65, 67, 89<br>179 EX/Déc., 4<br>179 EX/Déc., 16 (I)<br>179 EX/Déc., 21 | 180 EX/4 Partie I et<br>Add. ( <i>Exécution du<br/>programme</i> )<br>180 EX/4 Partie II<br>( <i>Tableau de bord</i> )<br>180 EX/INF.10<br>180 EX/INF.15<br>180 EX/INF.16<br>180 EX/INF.19 et Corr.<br>180 EX/INF.20<br>180 EX/INF.21<br>180 EX/INF.25<br>180 EX/INF.26 |

| Point        | Titre  | Référence   | Document  |
|--------------|--|---|---|
| 4<br>(suite) | <p>Le document 180 EX/4 Partie II rend compte des ajustements aux crédits approuvés et propose des transferts du Titre IV pour couvrir les augmentations des dépenses de personnel imputables à des facteurs statutaires. Ce document présente également le Tableau de bord de l'exécution du programme en 2008-2009 au 30 juin 2008.</p> <p>Le Conseil exécutif est invité à prendre note des crédits additionnels d'un montant de 4,1 millions de dollars et des virements de crédits entre articles budgétaires d'un montant total de 823 988 dollars, ainsi qu'à approuver le transfert de 2,1 millions de dollars du Titre IV.</p> <p><i>Contribution de l'UNESCO aux politiques et activités opérationnelles de coopération pour le développement du système des Nations Unies</i></p> <p><i>Coopération avec l'Université des Nations Unies</i></p>   | <p>167 EX/Déc., 8.1</p> <p>179 EX/Déc., 6</p>   |   |
| 5            | <p>Rapport du Directeur général sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures</p> <p><i>Répartition géographique et équilibre entre les sexes au sein du personnel du Secrétariat</i></p> <p><i>Mise en œuvre du plan d'évaluation de l'UNESCO et du cadre proposé pour la stratégie d'évaluation à long terme</i></p> <p><i>Rapport d'étape sur l'étude de faisabilité relative à la création, aux Philippines, d'un centre d'apprentissage tout au long de la vie pour le développement durable en Asie du Sud-Est, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i></p> <p><i>Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)</i></p> <p><i>La stratégie du Réseau du système des écoles associées (RéSEAU)</i></p> <p><i>Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre de la résolution 34 C/47 et des décisions 179 EX/9 et 179 EX/52 relatives à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem<sup>1</sup></i></p> <p><i>Résultats des consultations menées avec le Secrétaire général de l'ONU au sujet de son programme de communication afin d'explorer le rôle que pourrait jouer l'UNESCO dans les actions visant à garder vivante la mémoire de l'Holocauste</i></p> <p><i>Caisse d'assurance-maladie</i></p> | <p>169 EX/Déc., 4.3 et<br/>175 EX/Déc., 23</p> <p>170 EX/Déc., 7.5 et<br/>177 EX/Déc., 50</p> <p>175 EX/Déc., 26 et<br/>177 EX/Déc., 27</p> <p>176 EX/Déc., 55</p> <p>177 EX/Déc., 26</p> <p>34 C/Rés., 10</p> <p>34 C/Rés., 47<br/>179 EX/Déc., 9 et<br/>179 EX/Déc., 52</p> <p>34 C/Rés., 61</p> <p>34 C/Rés., 84</p> | <p>180 EX/5 et Add.<br/>180 EX/INF.7<br/>180 EX/INF.19 et Corr.<br/>180 EX/INF.20<br/>180 EX/INF.21</p> |

<sup>1</sup> Nouveau sous-point de l'ordre du jour provisoire.

| Point        | Titre   | Référence   | Document   |
|--------------|---|---|--|
| 5<br>(suite) | <i>Rapport d'étape sur la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration d'Ahmedabad</i>   | 179 EX/Déc., 5 (II)   |  |
|              | <i>Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie du Service d'évaluation et d'audit (IOS) en 2006-2007 : rapport annuel 2007</i>  | 179 EX/Déc., 30   |  |
|              | <i>État de la mise en œuvre des recommandations approuvées/acceptées figurant dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI)</i>  | 179 EX/Déc., 36   |  |
|              | <i>Rapport d'étape sur une étude de faisabilité concernant la création, en Chine, d'un centre régional Asie-Pacifique pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>  | 179 EX/Déc., 44   |  |
|              | <i>Rapport d'étape sur une étude de faisabilité concernant la création, en République de Corée, d'un centre du patrimoine culturel immatériel pour la région Asie-Pacifique, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i> | 179 EX/Déc., 46   |  |
|              | <i>Grandes lignes d'une stratégie de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)</i>   | 179 EX/Déc., 49   |  |
|              | Le Directeur général fait rapport sur les progrès réalisés dans le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil et la Conférence générale à leurs sessions antérieures.   |   |  |
|              | Décision proposée : Un projet de décision sera proposé dans un addendum au document 180 EX/5 concernant la Partie VI.   |   |  |
| 6            | Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du processus de réforme   | 176 EX/Déc., 6 (I)<br>177 EX/Déc., 6 (I, II)<br>34 C/Rés., 68 (I) | 180 EX/6 Parties I et II et Add.<br>180 EX/6 Partie II Corr.<br>180 EX/INF.19 et Corr.<br>180 EX/INF.20<br>180 EX/INF.21 |
|              | Le document 180 EX/6 Partie I contient un rapport sur l'application du cadre directeur en matière de ressources humaines et de la stratégie à moyen et long terme approuvée dans le domaine de la dotation en personnel.                          |   |  |
|              | Décision proposée : Inviter le Directeur général à poursuivre cette mise en œuvre et à faire rapport au Conseil exécutif à sa 182 <sup>e</sup> session et à la Conférence générale à 35 <sup>e</sup> session.                                     |   |  |
|              | Le document 180 EX/6 Partie II rend compte des progrès réalisés dans l'examen de la stratégie de décentralisation, préalablement au rapport final qui devrait être soumis au Conseil à sa 181 <sup>e</sup> session.                               |   |  |
|              | Décision proposée : Prendre note des informations fournies.   |   |  |

| Point  | Titre   | Référence  | Document |
|--|---|--|----------|
| <b>Éducation</b>   |   |  |          |
| 7  | Rapport du Directeur général sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'éducation pour tous (EPT), y compris la contribution de l'UNESCO au Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015 et la mise en œuvre de ce dernier | 174 EX/Déc., 8<br>176 EX/Déc., 9<br>34 C/Rés., 11<br>179 EX/Déc., 51 | 180 EX/7 |
| <p>Le Directeur général fait rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'Éducation pour tous (EPT), y compris en fournissant des données analytiques pour les activités nationales dans les pays qui ont des besoins urgents en matière d'éducation.</p> <p>Décision proposée : Prier le Directeur général de faire rapport au Conseil à sa 182<sup>e</sup> session sur les progrès concernant l'EPT et les contributions de l'UNESCO en la matière, aux niveaux international, régional et national.</p> |   |  |          |
| <b>Sciences exactes et naturelles</b>  |   |  |          |
| 8  | Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UNESCO concernant les décisions et la Déclaration du Sommet de l'Union africaine sur la science, la technologie et la recherche scientifique pour le développement (janvier 2007)           | 177 EX/Déc., 16  | 180 EX/8 |
| <p>Ce rapport examine les activités menées et prévues, l'accent étant mis en particulier sur les projets phares.</p> <p>Décision proposée : Prier le Directeur général de continuer d'appuyer les activités entreprises dans le cadre du Plan, d'encourager le renforcement des capacités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales et de présenter au Conseil à sa 182<sup>e</sup> session un rapport d'ensemble sur la mise en œuvre du Plan.</p>   |   |  |          |
| <b>Sciences sociales et humaines</b>   |   |  |          |
| 9  | Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action aménagé de l'UNESCO et d'autres activités de commémoration du 60 <sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme   | 34 C/Rés., 38<br>179 EX/Déc., 8 (I, III)                             | 180 EX/9 |
| <p>Le Directeur général informe le Conseil exécutif à ce sujet.</p> <p>Décision proposée : Encourager le Directeur général à continuer de mettre en œuvre le Plan d'action de l'UNESCO, inviter les États membres à envisager d'apporter des contributions extrabudgétaires à cet effet et inviter le Directeur général à faire rapport à la Conférence générale à sa 35<sup>e</sup> session.</p>  |   |  |          |

| Point          | Titre  | Référence  | Document          |
|----------------|--|--|-------------------|
| <b>Culture</b> |  |  |                   |
| 10             | Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 34 C/47 et de la décision 179 EX/9 <sup>2</sup><br><br>Le Conseil exécutif est informé des progrès réalisés en ce qui concerne la contribution de l'UNESCO à la préservation du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem, notamment le Plan d'action pour la sauvegarde de ce patrimoine.<br><br>Un addendum contenant le projet de décision requise sera publié avant la session du Conseil exécutif.  | 177 EX/Déc., 19<br>34 C/Rés., 47<br>179 EX/Déc., 9 | 180 EX/10 et Add. |
| 11             | Rapport du Directeur général sur une étude préliminaire des aspects techniques et juridiques d'un éventuel instrument normatif international sur la protection des langues autochtones et des langues menacées d'extinction<br><br>Un rapport d'étape est présenté sur le suivi des décisions concernées. Des informations additionnelles seront apportées sous forme d'addendum dès qu'elles seront disponibles.  | 179 EX/Déc., 10                                    | 180 EX/11 et Add. |
| 12             | Rapport du Directeur général sur l'élaboration d'un projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale<br><br>Le Conseil exécutif est informé des progrès réalisés ou du consensus auquel la réunion intergouvernementale d'experts est parvenue en ce qui concerne l'élaboration du projet de déclaration, aux fins de la présentation par le Conseil exécutif d'une recommandation à la Conférence générale à sa 35 <sup>e</sup> session.<br><br>Décision proposée : (i) Inviter le Directeur général à convoquer une réunion intergouvernementale d'experts (catégorie II) en janvier 2009 ; (ii) prendre une décision concernant les participants et observateurs à inviter à cette réunion ; et (iii) inviter le Directeur général à faire rapport au Conseil à sa 181 <sup>e</sup> session. | 177 EX/Déc., 17                                    | 180 EX/12         |
| 13             | Numéro non attribué <sup>3</sup>   |  |                   |

<sup>2</sup> Le titre du point 10 « Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 34 C/47 et de la décision 179 EX/9 » a été modifié.

<sup>3</sup> Le point 13 intitulé « Propositions novatrices concernant le financement de postes au Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial » a été retiré de l'ordre du jour.

| Point   | Titre   | Référence                              | Document                   |
|---|---|--|----------------------------|
| 14  | <p>Projet la Route de l'esclave : bilan et perspectives</p> <p>Ce point est inscrit à la demande du Togo qui souhaite attirer l'attention du Conseil sur la nécessité de renforcer le projet la Route de l'esclave et de le relancer suivant les nouvelles orientations qui lui ont été définies.</p> <p>Décision proposée : Inviter le Directeur général à étudier les voies et moyens de renforcer la structure du projet et de mobiliser des fonds extrabudgétaires, et à soumettre un document de projet prévoyant une participation à long terme aux travaux de recherche, de promotion et d'éducation à sa 181<sup>e</sup> session.</p>   | Point proposé par le Togo              | 180 EX/14<br>180 EX/INF.23 |
| <b>Communication et information</b>                       |   |  |                            |
| 15  | <p>Rapport du Directeur général sur un projet de plan stratégique pour le Programme Information pour tous (PIPT) tel que révisé par le Conseil intergouvernemental du PIPT</p> <p>Le Conseil exécutif est informé d'un projet de plan stratégique pour le Programme Information pour tous (PIPT) tel que révisé par le Conseil intergouvernemental du PIPT, qui souligne les orientations stratégiques et les priorités du PIPT pour 2008-2013.</p> <p>Décision proposée : Entériner le plan stratégique révisé ; approuver les orientations stratégiques et les priorités du PIPT pour la période 2008-2013 ; prier le Directeur général de prendre des mesures appropriées pour faciliter le processus de mobilisation de fonds et de faire rapport périodiquement.</p> | 179 EX/Déc., 14                        | 180 EX/15                  |
| <b>Activités relatives aux programmes intersectoriels</b> |   |  |                            |
| 16  | <p>Rapport du Directeur général sur une stratégie affinée de l'UNESCO pour faire face au changement climatique</p> <p>La Stratégie révisée de l'UNESCO (annexe I) s'inspire des souhaits exprimés par le Conseil dans sa décision 179 EX/15.</p> <p>Décision proposée : Approuver la stratégie affinée de l'UNESCO.</p>   | 179 EX/Déc., 15                        | 180 EX/16                  |
| 17  | <p>Amendements au Règlement du Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix</p> <p>Examen des modifications au Règlement général proposées par le jury du Prix ainsi que les amendements rendus nécessaires par ces modifications au Règlement financier du Prix.</p> <p>Décision proposée : Approuver le Règlement général modifié du Prix et prendre note du Règlement financier révisé du Prix.</p>  | Point proposé par le Directeur général | 180 EX/17 Rev. et Corr.    |

| Point   | Titre  | Référence       | Document                   |
|---|--|-----------------|----------------------------|
| <b>Instituts et centres</b>   |  |                 |                            |
| 18  | Rapport du Directeur général sur un projet de stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2) | 34 C/Rés., 90   | 180 EX/18<br>180 EX/INF.11 |
| Le Directeur général propose une nouvelle stratégie, rappelant que dans la résolution 34 C/90 la Conférence générale a autorisé le Conseil exécutif à adopter et à appliquer provisoirement la stratégie globale intégrée, et à lui soumettre, à sa 35 <sup>e</sup> session, pour approbation finale.   |  |                 |                            |
| Décision proposée : Approuver la stratégie globale intégrée et prier le Directeur général de l'appliquer systématiquement, à titre préliminaire, à toutes les nouvelles propositions jusqu'à l'adoption définitive de la stratégie par la Conférence générale à sa 35 <sup>e</sup> session, et de repérer les contradictions possibles avec les accords actuellement en vigueur ; recommander en outre à la Conférence générale, à sa 35 <sup>e</sup> session, de confirmer la stratégie et de décider qu'elle annule et remplace toutes les résolutions antérieures prises par les organes directeurs. |  |                 |                            |
| 19  | Rapport du Directeur général sur les études de faisabilité concernant la création d'instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO    | 177 EX/Déc., 68 | 180 EX/19 Parties I-III    |
| Il est d'usage que le Conseil exécutif examine la création d'un institut ou centre de catégorie 2 une fois menée à bien l'étude de faisabilité.   |  |                 |                            |
| 180 EX/19 Partie I : Rapport du Directeur général sur la proposition concernant la création à Saint-Domingue (République dominicaine) d'un centre sur l'eau pour le développement durable en Amérique centrale et dans les Caraïbes, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.  |  |                 |                            |
| Le Directeur général fait rapport sur l'étude de faisabilité et présente un projet d'accord.  |  |                 |                            |
| Décision proposée : Recommander à la Conférence générale, à sa 35 <sup>e</sup> session, d'approuver la création du centre et d'autoriser le Directeur général à signer l'accord correspondant.  |  |                 |                            |
| 180 EX/19 Partie II : Rapport du Directeur général sur l'étude de faisabilité concernant la création à Buenos Aires (Argentine) d'un institut international d'éducation aux droits de l'homme en tant qu'institut de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.  |  |                 |                            |
| Le Directeur général fait rapport sur l'étude de faisabilité et présente un projet d'accord.  |  |                 |                            |
| Décision proposée : Au nom de la Conférence générale, octroyer à l'institut le statut d'institut de catégorie 2 et autoriser le Directeur général à signer l'accord correspondant.  |  |                 |                            |

| Point   | Titre  | Référence   | Document   |
|---|--|---|--|
| 19<br>(suite)   | 180 EX/19 Partie III : Rapport du Directeur général sur l'étude de faisabilité concernant la création, à la Bibliothèque présidentielle Olusegun Obasanjo d'Abeokuta, dans l'État d'Ogun (Nigéria), d'un institut pour la culture africaine et la compréhension internationale, en tant qu'institut de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO<br><br>Le Directeur général fait rapport sur l'étude de faisabilité et présente un projet d'accord.<br><br>Décision proposée : Approuver la création de l'institut de catégorie 2 et autoriser le Directeur général à signer l'accord correspondant.   | 177 EX/Déc., 69<br>34 C/Rés., 42  |  |
| 20  | Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) sur les activités de l'Institut<br><br>Ce rapport rend compte des principales activités et décisions stratégiques mises en œuvre par l'ISU depuis la présentation de son dernier rapport au Conseil exécutif à sa 177 <sup>e</sup> session.<br><br>Décision proposée : Examiner le rapport et inviter le Directeur général à continuer de s'inspirer des recommandations formulées par le Conseil d'administration de l'ISU.  | 30 C/Rés., 44<br>Article V.1 (e) des Statuts de l'Institut<br>177 EX/Déc., 65   | 180 EX/20  |
| <b>PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2010-2011 (35 C/5)</b> |  |   |  |
| 21  | Propositions préliminaires du Directeur général concernant le Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5)<br><br>Le Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5) sera le deuxième Programme et budget de la période sur laquelle porte la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2008-2013 (34 C/4). Le document correspondant comporte deux parties. La première expose le cadre programmatique et la seconde présente les propositions concernant les cinq grands programmes et les deux priorités globales - l'Afrique et l'Égalité entre les sexes.<br><br>Étant donné que ce document sert de base pour l'examen du point par le Conseil exécutif et pour l'élaboration d'un projet de décision sur la question, aucun projet de décision n'est proposé par le Directeur général. Les incidences financières et administratives sont celles qu'entraîne normalement le processus du C/5. | Articles V et VI de l'Acte constitutif<br>169 EX/Déc., 4.1<br>172 EX/Déc., 38<br>33 C/Rés., 95<br>177 EX/Déc., 27<br>34 C/Rés., 54<br>34 C/Rés., 55<br>34 C/Rés., 59<br>34 C/Rés., 84<br>34 C/Rés., 89<br>34 C/Rés., 92<br>179 EX/Déc., 4 | 180 EX/21<br>Partie I (A), (B) et (C)<br>Partie II (A) et (B)<br>180 EX/INF.19 et Corr.<br>180 EX/INF.20<br>180 EX/INF.21<br>180 EX/INF.27 |



| Point  | Titre   | Référence  | Document                              |
|--|---|--|---------------------------------------|
| <b>MÉTHODES DE TRAVAIL<br/>DE L'ORGANISATION</b> |   |  |                                       |
| 22   | Suivi des résolutions 33 C/92 et 34 C/88 concernant les relations entre les trois organes de l'UNESCO   | 33 C/Rés., 92<br>34 C/Rés., 88<br>179 EX/Déc., 18                  | 180 EX/22 et Addenda<br>180 EX/INF.14 |
|  | Rapport actualisé du Directeur général, en coordination avec le Président de la Conférence générale et le Président du Conseil exécutif, sur la mise en œuvre des recommandations restantes de la résolution 33 C/92 (« les trois organes »), tenant compte également des travaux du Conseil exécutif à sa 179 <sup>e</sup> session ainsi que des recommandations du Groupe de travail informel mis en place par le Président de la Conférence générale à sa 34 <sup>e</sup> session. |  |                                       |
| 23   | Examen par le Conseil exécutif des critères relatifs à la tenue de séances privées  | 179 EX/Déc., 18  | 180 EX/23 et Add.                     |
|  | Par sa décision 179 EX/18, le Conseil a décidé, comme suite à la recommandation 17 de la résolution 33 C/92, d'inscrire à l'ordre du jour de sa 180 <sup>e</sup> session un point visant à établir formellement les critères concernant la tenue de séances privées.  |  |                                       |
| 24   | Examen par le Conseil exécutif des critères de sélection des points de l'ordre du jour à renvoyer au Groupe d'experts des questions financières et administratives, et des méthodes de travail de ce dernier  | 179 EX/Déc., 19  | 180 EX/24 et Addenda                  |
|  | À sa 179 <sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a commencé à examiner le mandat du Groupe d'experts des questions financières et administratives et entend continuer de le faire à sa 180 <sup>e</sup> session.  |  |                                       |
| 25   | Rapport du Conseil exécutif sur la mise en œuvre du document 34 C/5 avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (35 C/3)   | 33 C/Rés., 78<br>33 C/Rés., 92<br>34 C/Rés., 89<br>179 EX/Déc., 21 | 180 EX/25 et Add.                     |
|  | À sa 179 <sup>e</sup> session, le Conseil a entamé ses travaux concernant les rapports qu'il présente à la Conférence générale sur les rapports d'activité du Secrétariat (C/3 et EX/4) et entend poursuivre l'examen de cette question à sa 180 <sup>e</sup> session.  |  |                                       |
| 26   | Rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité, y compris ses méthodes de travail : modèle de présentation de ses rapports à la Conférence générale   | 179 EX/Déc., 22  | 180 EX/26 et Addenda                  |
|  | À sa 179 <sup>e</sup> session, le Conseil a tenu des discussions préliminaires sur son propre rapport d'activité à la Conférence générale et décidé de revoir, à sa 180 <sup>e</sup> session, les processus concrets qu'il convient d'adopter pour finaliser le rapport.  |  |                                       |

| Point  | Titre  | Référence   | Document   |
|--|--|---|--|
| 27   | Rapport du Directeur général sur les évaluations achevées en 2008<br><br>Conformément à la décision 179 EX/20, le Directeur général soumet un bref rapport sur certaines des évaluations achevées en 2008, accompagné de ses observations.<br><br>Décision proposée : Prendre note des recommandations et inviter le Directeur général à les appliquer en temps opportun.  | 33 C/5<br>179 EX/Déc., 20                             | 180 EX/27 et Add.  |
| 28   | Examen de la procédure à suivre en vue de la nomination du Directeur général de l'Organisation<br><br>Il incombe au Conseil exécutif d'examiner et d'adopter, en séance privée, la proposition du Président du Conseil exécutif concernant la procédure à suivre pour la nomination du Directeur général de l'Organisation.  | Article 58 du Règlement intérieur du Conseil exécutif | 180 EX/PRIV.1 Rev.<br>180 EX/PRIV.3<br>180 EX/28         |
| <b>QUESTIONS RELATIVES AUX NORMES, STATUTS ET RÈGLEMENTS</b> |  |   |  |
| 29   | Examen des communications transmises au Comité sur les conventions et recommandations en exécution de la décision 104 EX/3.3, et rapport du Comité à ce sujet<br><br>Conformément à sa décision 104 EX/3.3 adoptée en 1978, qui définit la procédure pour l'examen des communications reçues par l'Organisation et relatives à des cas et des questions concernant l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, le Conseil est invité à examiner, en séance privée, le rapport du Comité CR à ce sujet. | 104 EX/Déc., 3.3                                      | 180 EX/CR/HR et Addenda<br>180 EX/3 PRIV.<br>180 EX/CR/2 |
| 30   | Projet d'amendements aux Statuts du Comité régional intergouvernemental pour le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC)<br><br>Un projet d'amendements aux Statuts du Comité régional intergouvernemental pour le PRELAC est présenté.<br><br>Décision proposée : Soumettre ces amendements à la Conférence générale à sa 35 <sup>e</sup> session pour examen final et approbation.  | 34 C/Rés., 16<br>179 EX/Déc., 26                      | 180 EX/30  |
| 31   | Suivi de l'application des instruments normatifs de l'UNESCO<br><br>Le Secrétariat informe des mesures prises pour mettre en œuvre les nouvelles procédures pour l'application des instruments normatifs de l'UNESCO adoptées par le Conseil à sa 177 <sup>e</sup> session.<br><br>Décision proposée : Prendre note et prier le Directeur général de veiller à la mise en œuvre de ces nouvelles procédures par les secteurs de programme responsables.  | 177 EX/Déc., 35<br>179 EX/SR.7                        | 180 EX/31  |

| Point   | Titre  | Référence                         | Document  |
|---|--|-----------------------------------|---|
| <b>CONFÉRENCE GÉNÉRALE</b>  |  |                                   |   |
| 32  | <p>Propositions concernant l'organisation des travaux de la 35<sup>e</sup> session de la Conférence générale</p> <p>À sa 179<sup>e</sup> session, le Conseil a décidé de discuter de cette question à sa 180<sup>e</sup> session, en tenant compte de la résolution 33 C/92 et du contenu du rapport du Président de la Conférence générale à ce sujet (document 180 EX/INF.3).</p>  | 179 EX/Déc. 27                    | <p>180 EX/32<br/>180 EX/INF.3<br/><i>(et Corr. en français seulement)</i><br/>180 EX/INF.22</p> |
| <b>QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES</b>   |  |                                   |   |
| 33  | <p>Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNESCO pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et rapport du Commissaire aux comptes</p> <p>Le Directeur général présente le rapport du Commissaire aux comptes et les états financiers vérifiés, ainsi que son propre rapport sur les comptes de l'UNESCO pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2007.</p>   | Article 12 du Règlement financier | <p>180 EX/33<br/>Partie I Rev. et<br/>Partie II</p>   |
| <p>Décision proposée : Transmettre à la Conférence générale, à sa 35<sup>e</sup> session, la décision contenue dans le document 180 EX/33 Partie I, adoptée par le Conseil exécutif après examen des documents 180 EX/33, Parties I et II, dans laquelle il a pris note des soldes non engagés qui figurent à l'état IV par article ; faire rapport à la Conférence générale, à sa 35<sup>e</sup> session, sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le document 180 EX/33 Partie II et soumettre ce rapport, pour examen préalable, au Conseil exécutif à sa 182<sup>e</sup> session.</p> |  |                                   |   |
| 34  | <p>Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et les modifications du Règlement financier qui pourraient en résulter</p> <p>Le Directeur général soumet un rapport sur l'avancement du projet d'adoption des Normes IPSAS par l'Organisation. Une indication des modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au Règlement financier est également communiquée.</p> | 34 C/Rés., 71                     | 180 EX/34   |
| <p>Décision proposée : Prendre note des travaux déjà accomplis en ce qui concerne les Normes IPSAS et du montant qui fait actuellement défaut pour le budget du projet, problème auquel le Directeur général s'efforcera de remédier, et prier ce dernier de soumettre un rapport d'avancement au Conseil exécutif, à sa 181<sup>e</sup> session.</p>   |  |                                   |   |

| Point | Titre   | Référence   | Document                          |
|-------|---|---|-----------------------------------|
| 35    | <p>Rapport du Directeur général sur d'autres mécanismes de financement des engagements non provisionnés afférents à des prestations dues aux membres du personnel</p>   | 34 C/Rés., 73   | 180 EX/35                         |
|       | <p>Le Directeur général fournit des explications au sujet des prestations dues aux membres du personnel au sein du système des Nations Unies et de l'Organisation et décrit brièvement les autres mécanismes de financement possibles des engagements afférents à ces prestations.</p>  |   |                                   |
|       | <p>Décision proposée : Prendre note des informations fournies et de la nécessité de comptabiliser les engagements en question dans les états financiers de l'Organisation en 2010 et inviter le Directeur général à envisager de proposer des méthodes de financement concrètes lorsqu'il préparera le 36 C/5.</p>  |   |                                   |
| 36    | <p>Rapport du Directeur général sur l'état des contributions des États membres et des plans de paiement</p>   | 34 C/Rés., 02   | 180 EX/36 et Add.                 |
|       | <p>Le Directeur général fait rapport sur l'état des contributions des États membres, sur la situation de trésorerie de l'Organisation ainsi que sur les plans de paiement convenus avec les États membres ayant des arriérés de contributions, conformément à la résolution 34 C/2.</p>   |   |                                   |
|       | <p>Décision proposée : Noter que les efforts de nombreux États membres n'ont pas suffi pour éviter un recours à des emprunts internes d'octobre à décembre 2007 en vue de compléter les ressources du Fonds de roulement aux fins du financement du programme, et lancer un appel aux États membres qui sont en retard dans le règlement de leurs contributions pour qu'ils paient leurs arriérés sans délai.</p> |   |                                   |
| 37    | <p>Rapport du Directeur général sur la gestion des ressources et activités extrabudgétaires</p>   | <p>166 EX/Déc., 8.7<br/>33 C/Rés., 92<br/>175 EX/Déc., 36<br/>177 EX/Déc., 51<br/>34 C/Rés., 72</p> | <p>180 EX/37<br/>180 EX/INF.5</p> |
|       | <p>Informier le Conseil exécutif des progrès accomplis en ce qui concerne le Plan d'action pour la gestion des ressources et des activités extrabudgétaires, en particulier le Programme additionnel d'activités extrabudgétaires visées/projetées et le projet de Plan stratégique de mobilisation des ressources.</p>   |   |                                   |
|       | <p>Décision proposée : Prendre note des progrès réalisés dans la programmation, le suivi et la mise en œuvre des activités extrabudgétaires de l'UNESCO ainsi que dans la mobilisation des ressources, et inviter le Directeur général à donner efficacement suite au Programme additionnel et à continuer de renforcer les outils de suivi et de mise en œuvre des ressources extrabudgétaires.</p>              |   |                                   |

| Point           | Titre   | Référence   | Document                     |
|-----------------|---|---|------------------------------|
| 38              | Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence  | 33 C/Rés., 60<br>177 EX/Déc., 56<br>34 C/Rés., 52 | 180 EX/38<br>180 EX/INF.6    |
|                 | Rapport annuel périodique du Directeur général.   |   |                              |
|                 | Décision proposée : Prendre note des informations fournies.   |   |                              |
| 39 <sup>4</sup> | Numéro non attribué.  |   |                              |
| 40              | Rapport du Directeur général sur le suivi des recommandations du Commissaire aux comptes et les audits de performance 2006-2007 sur les activités de publication et les politiques et procédures d'achat de l'UNESCO  | 179 EX/Déc., 31 (I, III)                          | 180 EX/40<br>Parties I et II |
|                 | Le document 180 EX/40 Partie I rend compte des progrès accomplis en ce qui concerne les activités de publication, les mesures à venir et les défis, et présente le Plan de publication et de diffusion pour 2008-2009.  |   |                              |
|                 | Décision proposée : Prendre note des mesures prises par le Directeur général et faire des observations sur le Plan de publication et de diffusion, et inviter le Directeur général à présenter un rapport d'étape à sa 182 <sup>e</sup> session et le Plan de publication et de diffusion pour 2010-2011 à sa 184 <sup>e</sup> session.   |   |                              |
|                 | Le document 180 EX/40 Partie II rend compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans le document 176 EX/39 et dans son rapport de suivi publié sous la cote 179 EX/31 (Partie II), ainsi que des décisions prises par le Conseil exécutif à ses 176 <sup>e</sup> , 177 <sup>e</sup> et 179 <sup>e</sup> sessions. |   |                              |
|                 | Décision proposée : Noter que le Directeur général a pris toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre.  |   |                              |

<sup>4</sup> L'examen du point 39, « Rapport du Directeur général, en coopération avec le Comité du Siège, sur la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'UNESCO », a été reporté à la 181<sup>e</sup> session du Conseil exécutif à la demande de la Présidente du Comité du Siège et du Directeur général.

| Point   | Titre  | Référence  | Document   |
|---|--|--|--|
| <p><b>RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES<br/>ET LES ORGANISATIONS<br/>INTERNATIONALES<br/>INTERGOUVERNEMENTALES<br/>ET NON GOUVERNEMENTALES</b></p> |  |  |  |
| 41  | <p>Relations avec les organisations internationales non gouvernementales, les fondations et institutions similaires</p> <p>Examen du rapport du Directeur général sur les diverses options possibles et examen des méthodes de coopération avec les ONG et les équipes de pays des Nations Unies, pour soutenir les activités et renforcer les capacités des ONG des pays en développement.</p> <p>Décision proposée : Prendre note de la coopération entre les ONG et les équipes de pays des Nations Unies et appuyer la participation de l'UNESCO aux mécanismes consultatifs entre la société civile et le Groupe des Nations Unies pour le développement, appuyer une stratégie de collecte de fonds en contribuant au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la société civile.</p>   | <p>Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (Sections I.1 ; IV. 4.1 ; VI.1 et VI.2) et les fondations et d'autres institutions similaires (article II.3)</p> <p>174 EX/Déc., 31<br/>176 EX/Déc., 46<br/>34 C/Rés., 59<br/>177 EX/Déc., 57 (<i>Les ONG dans les pays en développement</i>)</p> | 180 EX/41  |
| 42  | <p>Relations avec la Communauté économique eurasiennne (EURASEC) et projet de mémorandum d'accord entre l'UNESCO et cette organisation interrégionale</p> <p>La Communauté économique eurasiennne a exprimé le souhait d'établir des relations officielles avec l'UNESCO. Le Directeur général soumet, pour approbation, un projet de mémorandum d'accord entre l'EURASEC et l'UNESCO.</p> <p>Décision proposée : Approuver le projet de mémorandum d'accord.</p>  | Point proposé par le Directeur général   | 180 EX/42 ( <i>et Corr. en anglais seulement</i> ) |
| 43  | <p>Rapport du Directeur général sur un programme global d'appui spécial post-conflit dans les domaines de compétence de l'UNESCO en faveur de la Côte d'Ivoire</p> <p>Le programme-cadre global d'appui détaillé en faveur de la Côte d'Ivoire est précisé dans le document présenté, en particulier les activités en cours ou déjà menées dans la période pré-électorale (phase I), les activités prioritaires de la phase II, et enfin, les moyens de la mise en œuvre (III), notamment les incidences financières et administratives.</p> <p>Décision proposée : Inviter le Directeur général à identifier des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour financer la mise en œuvre des activités prioritaires, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires pour renforcer la présence physique de l'UNESCO au travers notamment d'une antenne renforcée.</p> | 179 EX/Déc., 38  | 180 EX/43  |

| Point                      | Titre  | Référence                           | Document                      |
|----------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------|
| <b>QUESTIONS GÉNÉRALES</b> |  |                                     |                               |
| 44                         | Application de la résolution 34 C/58 et de la décision 179 EX/39 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés   | 34 C/Rés., 58<br>179 EX/Déc., 39    | 180 EX/44 et Add.             |
|                            | <p>Rapport sur les progrès accomplis depuis la 179<sup>e</sup> session en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé.</p> <p>Décision proposée : Le Directeur général se propose de publier un addendum à ce document avant la 180<sup>e</sup> session du Conseil.</p> |                                     |                               |
| 45                         | Examen par le Conseil exécutif de la nécessité de revoir le document 34 C/4 (Stratégie à moyen terme pour 2008-2013) et des vues et observations du Directeur général sur cette question et, le cas échéant, des propositions préliminaires quant aux modifications à apporter au document 34 C/4  | 34 C/Rés., 1<br>179 EX/Déc., 41     | 180 EX/45                     |
|                            | <p>Le Conseil exécutif se penche sur la question de savoir s'il convient de revoir le document 34 C/4, étant donné qu'il s'agit d'une stratégie ajustable, et, si nécessaire, d'établir une procédure à cette fin. Le Directeur général présente ses vues et ses observations sur cette question.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>   |                                     |                               |
| 46                         | Débat thématique : La protection des langues autochtones et des langues en danger, et la contribution des langues à la promotion de l'EPT dans le cadre du développement durable   | 169 EX/Déc., 4.2<br>175 EX/Déc., 23 | 180 EX/INF.8<br>180 EX/INF.24 |
|                            | <p>Le document correspondant donne des informations générales et des éléments de réflexion pour le débat thématique de cette session du Conseil exécutif. Il offre un cadre pour conduire le débat et propose certains liens possibles entre la sauvegarde des langues, l'EPT et le développement durable.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>  |                                     |                               |
| 47                         | Rapport du Directeur général sur l'étude relative à la proposition concernant la création d'un réseau d'autorités nationales d'appui aux migrants victimes de discrimination et de xénophobie  | 177 EX/Déc., 71                     | 180 EX/47                     |
|                            | <p>Un rapport d'étape est fourni qui présente un résumé des conclusions ainsi que des recommandations d'une étude visant à évaluer la proposition. L'étude évalue, dans un premier temps, la possibilité de créer un tel réseau dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.</p>   |                                     |                               |

| Point         | Titre   | Référence                             | Document          |
|---------------|---|---------------------------------------|-------------------|
| 47<br>(suite) | Décision proposée : Prendre note des principales conclusions et recommandations de l'étude, et inviter le Directeur général à développer encore cette initiative et à présenter un rapport final à sa 181 <sup>e</sup> session.   |                                       |                   |
| 48            | Rapport du Directeur général sur les institutions culturelles et éducatives en Iraq   | 177 EX/Déc., 64                       | 180 EX/48         |
|               | Ce document récapitule les progrès réalisés par l'UNESCO depuis la 177 <sup>e</sup> session du Conseil en ce qui concerne l'assistance fournie à l'Iraq.  |                                       |                   |
|               | Décision proposée : Encourager le Directeur général à continuer de soutenir sans réserve le Gouvernement iraquien dans la mise en œuvre de ses programmes relatifs à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux médias, inviter le Directeur général à continuer de suivre la mise en place du CIC et à présenter un nouveau rapport au Conseil exécutif à sa 182 <sup>e</sup> session. |                                       |                   |
| 49            | Rapport du Directeur général sur la contribution de l'UNESCO à la reconstruction et au développement au Liban   | 179 EX/Déc., 43                       | 180 EX/49 et Add. |
|               | Rapport sur les progrès réalisés depuis la 179 <sup>e</sup> session dans l'octroi d'une aide en faveur de la reconstruction et du développement au Liban.   |                                       |                   |
|               | Décision proposée : Inviter le Directeur général à lui faire rapport à sa 181 <sup>e</sup> session, dans le cadre de son rapport général au titre du point 5.   |                                       |                   |
| 50            | Rapport du Directeur général sur les progrès réalisés dans la redéfinition de la fonction de prospective ainsi que sur les activités prévues dans le cadre de la plate-forme intersectorielle pour l'anticipation et la prospective   | 34 C/Rés., 54 (VI)<br>179 EX/Déc., 40 | 180 EX/50         |
|               | Le Directeur général présente son rapport conformément à la décision 179 EX/40.   |                                       |                   |
|               | Aucun projet de décision n'est proposé.   |                                       |                   |
| 51            | Rapport du Commissaire aux comptes sur le Bureau de la prospective  | 34 C/Rés., 54 (VI)<br>179 EX/Déc., 40 | 180 EX/51         |
|               | Conformément à la résolution 34 C/54 (VI) et la décision 179 EX/40, le Commissaire aux comptes présente au Conseil exécutif son rapport sur l'audit financier et l'audit de performance du Bureau de la prospective.  |                                       |                   |



| Point | Titre  | Référence                                 | Document                                    |
|-------|--|---|---|
| 52    | <p>Rapport du Directeur général sur l'UNESCO et la réforme du système des Nations Unies eu égard à la mise en œuvre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2007)</p> <p>Le Directeur général présente une stratégie et un plan de mise en œuvre des parties pertinentes de la résolution relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2007). Il présente également l'état de la mise en œuvre ainsi que le plan d'action envisagé pour chaque recommandation, réparti en deux sections : (a) demandes spécifiques adressées aux organes directeurs des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies ; (b) demandes spécifiques adressées aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies.</p> <p>Aucune décision particulière n'est requise du Conseil.</p> | 179 EX/Déc., 42 (I)                       | 180 EX/52<br>180 EX/INF.15<br>180 EX/INF.16 |
| 53    | <p>Liste provisoire des questions que le Conseil aura à traiter à sa 181<sup>e</sup> session</p> <p><b>POINTS SUPPLÉMENTAIRES</b></p>  | 103 EX/Déc., 9                            | 180 EX/INF.9                                |
| 54    | <p>Proposition de création d'un prix UNESCO-Hamdan Bin Rashid Al-Maktoun récompensant des pratiques et des performances exemplaires pour améliorer l'efficacité des enseignants</p> <p>Les Émirats Arabes Unis invitent le Conseil exécutif à approuver l'association de l'UNESCO à ce nouveau prix.</p> <p>Décision proposée : Approuver les statuts.</p>   | Point proposé par les Émirats Arabes Unis | 180 EX/54 et Corr.<br>180 EX/INF.13         |
| 55    | <p>Règlement financier du compte spécial du Fonds international pour la promotion des langues et du multilinguisme</p> <p>Règlement financier particulier régissant la gestion du Fonds international pour la promotion des langues et du multilinguisme.</p> <p>Décision proposée : Prendre note du Règlement financier et inviter le Directeur général à lancer un appel aux États membres et aux donateurs pour qu'ils versent des contributions au Compte spécial.</p>   | Point proposé par le Directeur général    | 180 EX/55                                   |
| 56    | Numéro non attribué  |   |   |

| Point | Titre   | Référence  | Document                                 |
|-------|---|--|--|
| 57    | <p>Création du Prix international UNESCO-Obiang Nguema Mbasogo pour la recherche en sciences de la vie</p>  | <p>Point proposé par la Guinée équatoriale</p>   | <p>180 EX/57<br/>180 EX/INF.13</p>       |
|       | <p>La République de Guinée équatoriale propose la création d'un prix intitulé « Prix international UNESCO-Obiang Nguema Mbasogo pour la recherche en sciences de la vie ». Ce prix a pour objet de récompenser chaque année les projets et activités d'une personne ou d'un groupe de personnes, d'institutions scientifiques, d'autres entités ou d'organisations non gouvernementales qui ont contribué, par des recherches scientifiques, en sciences de la vie, à améliorer la qualité de la vie humaine. Le prix et les fonds destinés à sa gestion seront remis par la Guinée équatoriale.</p> <p>Décision proposée : Approuver la création du prix et demander au Directeur général de constituer, dès que possible, le secrétariat du Prix international UNESCO-Obiang Nguema Mbasogo pour la recherche en sciences de la vie au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles.</p>  |  |  |
| 58    | <p>Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié</p>   | <p>Point proposé par l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Bénin, le Chili, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, l'Inde, Madagascar, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, le Togo et la Zambie sur les encouragements du Président du Conseil exécutif</p> | <p>180 EX/58 Rev.2<br/>180 EX/INF.13</p> |
|       | <p>Ce point a été inscrit à l'ordre du jour sur les encouragements du Président du Conseil exécutif qui souhaite accompagner l'ensemble des programmes intersectoriels et interdisciplinaires de l'UNESCO, en particulier la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » par des projets concrets, enrichis par l'œuvre-vie de grandes figures telles que Rabindranath TAGORE, Pablo NERUDA et Aimé CESAIRE, pour une conception d'un universel réconciliée avec le particulier à un moment où les crispations identitaires et spirituelles remettent en cause la paix à l'échelle nationale, régionale et internationale.</p> <p>Le projet de décision proposé invite le Directeur général à présenter des propositions concrètes pour la mise en œuvre de programmes articulés sur l'œuvre de ces trois auteurs, de nature interdisciplinaire et intersectorielle. Il recommande la création de prix et médailles portant le nom chacune de ces trois illustres figures, et demande l'examen favorable de la célébration, par des programmes appropriés, du 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Rabindranath TAGORE (2011) et du centenaire d'Aimé CESAIRE (2013) à la 181<sup>e</sup> session du Conseil exécutif en s'inspirant des programmes organisés par l'UNESCO pour le centenaire de Pablo Neruda en mars 2004. Enfin, il invite l'UNESCO, les États et d'autres institutions à faire connaître dans les langues nationales l'œuvre de ces auteurs et celles de leurs constellations.</p> |  |  |

| Point | Titre  | Référence                                 | Document                   |
|-------|--|---|----------------------------|
| 59    | <p>Relations avec la Fondation intergouvernementale pour la coopération dans l'éducation, la science et la culture (IFESCCO) et projet de mémorandum d'accord entre l'UNESCO et cette fondation</p>  | Point proposé par la Fédération de Russie | 180 EX/59<br>180 EX/INF.13 |
|       | <p>Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de la Fédération de Russie afin d'établir des relations de travail entre l'UNESCO et l'IFESCCO créée par les États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI). Le projet de mémorandum d'accord est soumis conformément à l'article XI, paragraphe 1, de l'Acte constitutif de l'UNESCO.</p> <p>Décision proposée : Approuver le projet de mémorandum d'accord entre l'UNESCO et l'IFESCCO et autoriser le Directeur général à signer le mémorandum.</p>   |   |                            |
| 60    | <p>Programme global de développement moral pour une paix mondiale durable</p>  | Point proposé par le Bangladesh           | 180 EX/60<br>180 EX/INF.13 |
|       | <p>Le Bangladesh propose la création d'un programme global de développement moral pour une paix mondiale durable et adresse à l'UNESCO un certain nombre de recommandations en vue de son examen et de sa mise en œuvre : création d'une nouvelle unité consacrée à ce programme au sein du Secrétariat, proclamation d'une journée mondiale de la morale, création de nouveaux prix/distinctions annuels, création d'un site Web spécifique, organisation de conférences sur le programme global de développement moral.</p> <p>Décision proposée : Autoriser le Directeur général à mettre en œuvre le programme global de développement moral pour une paix mondiale durable.</p> |   |                            |
| 61    | <p>Proposition concernant la création d'un cyber-réseau pour l'apprentissage des langues</p>   | Point proposé par la Chine                | 180 EX/61<br>180 EX/INF.13 |
|       | <p>La République populaire de Chine propose la création d'un cyber-réseau pour l'apprentissage des langues dans le cadre de l'Année internationale des langues.</p> <p>Décision proposée : Approuver le contenu de la proposition et prier le Directeur général de convoquer pendant le premier trimestre de 2009 une réunion d'experts chargés d'étudier la faisabilité de la proposition, et de lui faire rapport à sa 181<sup>e</sup> session sur les résultats de cette réunion.</p>   |   |                            |

| Point | Titre  | Référence                                | Document  |
|-------|--|--|-----------|
| 62    | <p>La réinstallation de l'obélisque d'Axoum : témoignage d'une coopération réussie entre l'Éthiopie et l'Italie</p> <p>Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de l'Éthiopie et de l'Italie pour attirer l'attention du Conseil sur le retour réussi de l'obélisque d'Axoum de Rome à son emplacement initial sur le site du patrimoine mondial d'Axoum (Éthiopie), et sur sa réinstallation par l'UNESCO grâce à l'octroi de 5 millions de dollars par le Gouvernement italien.</p> <p>Décision proposée : Exprimer les remerciements du Conseil exécutif à l'UNESCO, et féliciter l'Italie et l'Éthiopie pour leur coopération exemplaire.</p> | Point proposé par l'Éthiopie et l'Italie | 180 EX/62 |

N.B. : Sur recommandation du Bureau du Conseil exécutif à sa première réunion de la 180<sup>e</sup> session, pour la session en cours et à titre expérimental, un certain nombre de documents d'information sont diffusés à la demande des États membres.